

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2009 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Gérard MONTALON donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Christelle ORAND.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

S.D.E.D. : ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VC 4

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude concernant l'aménagement esthétique des réseaux en bordure de la VC 4 est en cours. Le conseil municipal, par délibération n°5 en date du 6 janvier 2009, s'est déjà prononcé favorablement pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Il convient maintenant d'étudier l'enfouissement des lignes de l'éclairage public.

Après présentation des différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer pour l'option n° 6 du devis estimatif APS2, pour un montant de 21 528 € TTC auquel s'ajoutera 7% du montant HT pour le contrat de maîtrise d'œuvre, et se déduira 20 % de subvention du SDED.

**STATION DE REFOULEMENT DU STADE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention relative à l'exploitation signée le 10 juillet 2006 avec la commune de Saint-Uze et la Communauté de Communes « Les Deux Rives » pour le raccordement entre réseaux d'eaux usées des communes de Saint-Barthélemy de Vals et de Saint-Uze, qui désignait la commune de Saint-Barthélemy de Vals comme maître d'ouvrage de ce collecteur avec comme mandataire la Communauté de Communes « Les Deux Rives ».

Le collecteur étant situé sur la commune de Saint-Uze (parcelle ZN 272), il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public, dont lecture du projet est faite à l'assemblée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de convention à passer avec la commune de Saint-Uze pour l'occupation du domaine public.

AGENCE DE L'EAU : VERSEMENT DES SUBVENTIONS RELATIVES AU 9EME PROGRAMME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 3 février 2009 concernant les demandes de subventions faites pour l'assainissement du quartier des Couettes.

Pour poursuivre l'instruction de la demande de subvention, l'Agence de l'Eau a besoin de l'autorisation du Conseil Municipal afin que le département de la Drôme puisse percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage de l'opération, la subvention éventuellement attribuée par ses services et qu'il reverse à la commune ladite subvention. Cette autorisation doit être valable pour toute la durée du 9ème programme (de 2007 à 2012).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aucune écriture comptable n'est passée sur le budget annexe du service de l'eau depuis l'année 2000.

De ce fait, ce budget n'a plus lieu d'exister et Monsieur le Maire propose de le clôturer. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'entretien des espaces verts de la Commune durant la période estivale, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet, du 01 juillet au 30 août 2009. L'assemblée vote favorablement pour ce projet à l'unanimité.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Le courrier du SNUipp26 concernant les cours de soutien donnés aux élèves pendant les vacances scolaires.
- L'état d'avancement de l'étude de Safège au quartier « Les Couettes ».
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé au SYTRAD concernant trois demandes de renseignements pour le centre de valorisation des ordures ménagères qui est en construction à Saint-Barthélemy de Vals :
 - demande de prise en charge du renforcement de la ligne électrique au quartier Combe Jacquet facturée par le SDED d'un montant de 5 412,35 €.
 - demande de prise en charge financière de l'aménagement du carrefour entre la VC 13 et la RD112 comme initialement prévu.
 - demande d'une date prévisionnelle des travaux pour réfection de la VC 26 car de nombreux habitants ont signalé la dégradation de cette voie.
- Ramassage des gros gabarits : le SIRCTOM n'aidera pas la commune pour la mise en place de ce projet. La commission environnement va se réunir pour définir les modalités nécessaires à cette prise en charge.
- Raphaël SOTON demande que l'aménagement de dalles en béton pour les PAV et les bacs à ordures soient exécutés le plus rapidement possible pour aider à tenir propres ces emplacements.

- Noël GREVE fait un point sur les travaux qui ont été réalisés au stade de foot (pelouse et vestiaires).

La liste des fêtes et manifestations du mois d'Avril 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE